

# Ph Le Journal hare

n°4

JUIN 2011

## THÉMATIQUE

Dossier « Vivre chez soi »

## RUBRIQUES

Les aides disponibles

L'adaptation de son logement



<b>3</b>	<b>Édito</b>
<b>4</b>	<b>VIVRE CHEZ SOI : MISSION IMPOSSIBLE?</b>
<b>6</b>	<b>ADAPTER SON LOGEMENT POUR MIEUX VIVRE CHEZ SOI</b>
<b>10</b>	<b>AVOIR LE CHOIX DE VIVRE À DOMICILE</b>
<b>12</b>	<b>SENSIBILISER LES EMPLOYEURS À L'ACCUEIL DE TOUS</b>
<b>13</b>	<b>CELLULES D'ACCUEIL ET DE FORMATION EN ENTREPRISE DE TRAVAIL ADAPTÉ</b>

# Sommaire

## PETITES ANNONCES

### **La plateforme SCAVUS se penche sur les activités valorisantes et d'utilité sociale**

Plusieurs personnes handicapées à Bruxelles sont en demande d'une alternative aux centres de jour et ETA (Entreprises de Travail Adaptés). Le projet SCAVUS (pour « Services et Centres d'Activités Valorisantes et d'Utilité Sociale ») se penche donc sur la question des activités valorisantes et socialement utiles pour les personnes n'ayant pas/plus de possibilité de travail. Cette plateforme réalise actuellement un état des lieux des activités qui existent et leurs possibilités d'avenir. Elle organise, dans ce cadre, des rencontres avec des personnes handicapées souhaitant participer à ce type d'activités (ou qui y participent déjà) ainsi qu'avec leur entourage ou des structures d'accueil.

Pour plus d'informations sur le projet SCAVUS, n'hésitez pas à vous adresser à Julie Heughebaert par mail : [j.heughebaert@gmail.com](mailto:j.heughebaert@gmail.com)

### **L'ULg à la recherche d'enfants avec TED**

L'Université de Liège (Service de Psychologie et Pédagogie de la Personne Handicapée) mène actuellement une étude concernant la scolarité d'enfants avec TED (autisme, syndrome d'Asperger). Pour ce faire, l'équipe de l'ULg est à la recherche d'enfants avec TED, scolarisés en enseignement primaire ordinaire en Communauté française.

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter Sabine Minez, Doctorante en Sciences de l'Éducation, au 0494/54.94.54 ou par mail : [sabine.minez@doct.ulg.ac.be](mailto:sabine.minez@doct.ulg.ac.be)

## Édito

### « VIVRE CHEZ SOI »



Ce nouveau numéro du journal PHARE aborde la question centrale du choix de vie à domicile. Tout comme l'accès au logement, aux soins de santé, aux activités sociales et professionnelles, vivre chez soi participe au principe d'inclusion, moteur de la politique que nous menons en matière d'Aide aux personnes handicapées.

Cette thématique constitue un enjeu capital pour les personnes porteuses d'un handicap car elle soutient leur droit de choisir avec qui elles souhaitent vivre (seul, en famille, avec des amis...) et dans quel lieu (chez soi, en résidence, ...). Pour rendre ce choix possible, il doit s'accompagner du soutien nécessaire.

Des aides existent donc pour les personnes ayant fait le choix de vivre chez elles. Un ensemble de services mettent ainsi à leur disposition des aides matérielles pour pallier les difficultés qu'elles rencontrent. Des accompagnements peuvent également être prévus pour assurer le confort nécessaire. Ces interventions visent à assurer un environnement agréable pour que l'expérience soit une réussite pour tous ! Elles sont détaillées dans ces pages.

*Bonne lecture !*

**Evelyne Huytebroeck**

*Ministre bruxelloise de l'Aide aux personnes handicapées*



# Vivre chez soi : mission impossible ?

**A** l'âge adulte, certaines personnes en situation de handicap souhaitent vivre de façon autonome, dans leur propre logement, et s'approprier la gestion de leur quotidien. Pour mener à bien ce projet de vie, un soutien adapté peut être utile. C'est la mission des services d'accompagnement, agréés et subventionnés par la Commission Communautaire française.

Vivre chez soi implique souvent de faire appel à des ressources extérieures pour accompagner la personne en situation de handicap et sa famille, à chaque étape de son existence, afin que le handicap ne soit plus une situation handicapante à vivre à la maison.

## Une aide sur mesure

Pour répondre au mieux aux demandes des familles, les services d'accompagnement sont agréés pour différentes tranches d'âge : petite enfance, âge scolaire et âge adulte.

Pour les enfants, les services d'accompagnement orientent leurs actions à différents niveaux :

1. Une plus grande autonomie de l'enfant et de sa famille ;
2. L'épanouissement de l'enfant et de sa famille, en passant par la recherche de leur bien-être au quotidien ;
3. L'inclusion de l'enfant dans les milieux de vie.

En fonction de la demande des parents, le service d'accompagnement peut proposer différents types d'intervention : l'écoute, la réflexion sur les choix de crèche ou d'école, le soutien à l'intégration scolaire, l'aide dans la recherche de thérapeutes ou d'activités extrascolaires, le soutien dans les démarches administratives, la mise en place de petites adaptations au domicile... Les interventions sont aussi multiples que diversifiées et nécessitent une attention particulière pour arriver à un soutien personnalisé.

## A l'heure des choix

Quand le jeune en situation de handicap approche de l'âge adulte, de nouveaux choix s'offrent à lui et à son entourage. Rester à la maison au sein de sa famille ? S'orienter vers une structure où il pourra bénéficier d'une prise en charge ? Se diriger vers un mode de vie plus autonome ?

Un temps d'arrêt et de maturation est bien souvent utile. Ce n'est pas simple de se projeter dans l'avenir, de mesurer les avantages et inconvénients de chaque solution et de faire un choix en connaissance de cause. Parfois, le jeune adulte peut décider de prendre certains risques, mesurés, pour mettre en œuvre le projet de vie qui lui tient à cœur.

Ainsi, certaines personnes choisissent de vivre de façon plus autonome dans un logement ordinaire ou optent, dans un premier temps, pour une vie en relative autonomie dans le cadre plus sécurisant d'un logement accompagné, individuel ou communautaire. Pour d'autres ayant vécu en institution, il peut aussi s'agir de sortir du système institutionnel, pour vivre en autonomie.

## Le logement accompagné

A Bruxelles, le « logement accompagné » est une mission annexe du service d'accompagnement : « Il s'agit d'un logement mis à la disposition d'une personne handicapée accompagnée par le service pour une durée déterminée et renouvelable, dans le but d'accroître son autonomie. L'accompagnement qui en résulte est essentiellement individuel et porte sur les domaines de la vie quotidienne. Le service est propriétaire ou locataire de logements qu'il loue ou sous-loue à au moins 3 personnes handicapées » (Arrêté 2007/1131 de la Cocof).

La personne sera ainsi confrontée aux différentes facettes de la vie en autonomie. Elle se familiarisera à son quotidien : la gestion de son logement (nettoyage, rangement, vaisselle...), de ses achats, la préparation de ses repas, la gestion de son rythme de vie (activités professionnelles ou autres) ou des relations de voisinage. En fonction de ses possibilités, elle sera également amenée à assurer le suivi administratif et budgétaire de sa nouvelle vie.

Pour ce faire, le jeune adulte pourra s'appuyer sur le soutien de l'équipe pluridisciplinaire d'un service avec laquelle elle aura défini un projet individuel d'accompagnement. Celui-ci peut prendre plusieurs formes selon les besoins : rendez-vous réguliers, espaces de parole, adaptations (aides techniques, services d'aide à domicile), réseau personnel... La personne est ainsi amenée à prendre progressivement confiance en ses propres ressources.

L'expérience engrangée dans le cadre du logement accompagné permettra, pour la plupart, de poursuivre ensuite leur projet de vie en logement ordinaire avec un suivi.

## Vers un logement en toute autonomie ?

Lorsque le choix de vivre dans un logement ordinaire est posé, la personne en situation de handicap peut également compter sur le soutien du service d'accompagnement pour l'aider à le mettre en œuvre. Ce soutien est élaboré et co-construit progressivement avec la personne, son entourage et l'équipe d'accompagnement. Il fait également l'objet d'une convention et d'un projet individuel d'accompagnement.

Ici aussi, l'accompagnement peut porter sur plusieurs niveaux. Il peut concerner l'acquisition de nouvelles compétences dans tous les aspects de la vie quotidienne ou l'activation et la coordination des aides et des services utiles. Le service apportera ainsi un soutien pour la recherche du logement, l'installation, l'aménagement et l'équipement de celui-ci, pour gérer les contacts avec le propriétaire, trouver ses repères dans son nouveau quartier, réaliser les démarches administratives nécessaires au changement de domicile... Il s'agira également d'être attentif à développer un réseau relationnel pour éviter de se retrouver trop isolé, en favorisant les rencontres, les loisirs ou en étant à l'écoute de ce que la personne vit et ressent.

Pour certains, vivre chez soi signifiera bientôt vivre en couple, voire fonder une famille. Là aussi, un accompagnement sur mesure pourra être envisagé.

Le chemin poursuivi par chacun prendra des directions variables selon l'âge, l'évolution du handicap, les ressources, les compétences ou les rencontres. « Vivre chez soi » est donc un parcours singulier où chacun, pas à pas, chemine à son rythme avec les balises et les aides dont il a besoin.



### PLUS D'INFOS ?

#### ASAH

Association des services d'accompagnement et d'actions en milieu ouvert pour personnes handicapées

T. 04/343.77.31 ou [www.asah.be](http://www.asah.be)

**SERVICE PHARE** [www.phare.irisnet.be](http://www.phare.irisnet.be)

# Adapter son logement pour mieux vivre chez soi

**L'**autonomie des personnes handicapées, au même titre que leur intégration sociale, scolaire ou professionnelle, est un enjeu de taille. Si cette autonomie est encadrée par des aides adaptées, elle permet, dans bien des cas, un maintien de la personne à domicile. Aperçu des aides disponibles et témoignages.

Pour vivre dans son environnement familial dans des conditions optimales, différentes interventions sont possibles, notamment via des interventions financières touchant à différents aspects et liées au type de déficience. Ces interventions permettent l'adaptation du logement, du mobilier et l'acquisition du matériel indispensables aux personnes concernées.



## Tour d'horizon : les interventions du service PHARE

Pour la déficience locomotrice, les aides concernent essentiellement :

1. l'aménagement du logement (construction ou transformation)
2. les dispositifs tels que monte-escaliers, plateformes élévatrices ou ascenseurs
3. les systèmes d'ouverture et de fermeture à distance (pour la porte d'entrée ou la porte de garage)
4. le matériel d'équipement tels que lits à réglage électrique et lève-personnes
5. le matériel favorisant la mobilité au domicile tels que cannes et béquilles, barres d'appui et rampes d'accès permettant le passage facilité en voiturette
6. l'entretien de la voiturette.

Sans oublier le petit matériel utile pour faciliter la vie au quotidien (par exemple, une pince de préhension, un set de table antidérapant). On peut citer aussi le matériel de prévention d'escarres (matelas et coussins) ainsi que les produits absorbants d'incontinence.

Parmi le matériel spécifique aux déficiences auditives, se trouvent principalement les transmetteurs de son sans fil (appareillage FM), ainsi que les systèmes d'alerte lumineuse ou vibrants. On peut citer les systèmes qui transforment les signaux sonores en signaux lumineux, utiles pour les sonnettes.



Le matériel spécifique aux déficiences visuelles concerne aussi bien celui utilisé par les personnes brailleuses (machine à écrire le Braille, barrette Braille, imprimante Braille), que les vidéoloupes, divers logiciels adaptés (logiciel de lecture d'écran, logiciel d'agrandissement, logiciel de reconnaissance de textes) ou encore les dictaphones, les synthèses vocales, etc. Ce matériel adapté permet aux utilisateurs de conserver une certaine autonomie tenant compte de leur contexte spécifique et de leurs besoins personnels, par exemple la nécessité d'assurer ou de participer à la gestion administrative familiale.

Pour les personnes présentant des déficiences fonctionnelles importantes au niveau des membres supérieurs (diminution de force, spasticité, troubles de la coordination...) empêchant l'écriture manuelle, les interventions peuvent concerner l'ordinateur, qui leur permet de pallier au problème de l'écriture graphique.

L'intervention pour un ordinateur est également possible dans des cas de déficience visuelle rendant très difficile, voire impossible, l'écriture manuelle.



## Comment introduire une demande auprès du Service PHARE ?

1. Avant d'introduire une demande d'intervention, il est indispensable de se faire admettre auprès du service PHARE. Aucune intervention ne peut être accordée avant la date d'admission.
2. La demande, écrite et signée par la personne concernée ou son représentant légal, doit préciser la justification de l'aide sollicitée en fonction de la déficience. Pour certaines demandes, un certificat médical est demandé.
3. Il est également indispensable de fournir les devis ou factures relatives au matériel ou service pour lequel une intervention est demandée. Si le coût excède 500 €, l'administration peut demander que lui soient fournies des offres de plusieurs fournisseurs ainsi qu'une explication de ces derniers sur l'efficacité et les caractéristiques particulières de l'aide matérielle visée.
4. Dans le cas d'un aménagement du logement, il est nécessaire de transmettre, outre le devis, la preuve de propriété ou le contrat de bail ainsi qu'une attestation écrite du propriétaire marquant son accord pour la réalisation des travaux.
5. Lorsque l'achat est déjà réalisé ou que les travaux sont entamés, la demande d'intervention doit être introduite dans un délai d'un an.
6. Une décision fixant le montant de l'intervention sera envoyée au demandeur. Les achats, ou le début des travaux, doivent s'effectuer au plus tard dans un délai d'un an à compter de la date de cette décision. Les documents justificatifs de la dépense doivent être transmis à l'administration au plus tard dans les douze mois qui suivent l'exécution de la prestation.
7. L'intervention de l'administration peut couvrir les frais en tout ou en partie. Un montant maximum est fixé pour la plupart des aides et aménagements.

Si le maintien à domicile est un choix des personnes concernées et de leur famille, il est le lieu de convergence de diverses interventions impliquant différents acteurs. C'est à cette convergence que prend part le Service Phare, permettant à la personne handicapée d'optimiser sa vie quotidienne dans son environnement familial.

## TÉMOIGNAGES

### ALAIN,

36 ans, fonctionnaire de police, déficient visuel

« Grâce aux interventions du Service bruxellois, je suis plus autonome et indépendant au quotidien. Je me sers tous les jours de ma balance de cuisine parlante pour savoir ce que je mange. Mon mère parlant m'a beaucoup aidé aussi pour rénover ma cuisine et ma salle de bain. Mon ordinateur, je l'utilise pour lire mon courrier ou réaliser mes opérations bancaires. Bien sûr, toute aide technique a ses avantages et ses inconvénients, et il y a toujours des choses plus utiles que d'autres. J'ai eu la chance d'évoluer avec les aides techniques. En vingt ans, il y a eu des avancées technologiques énormes. Sans ces aides, je ne pense pas que je pourrais vivre seul en appartement. Ce que je regrette, c'est qu'il faut souvent faire beaucoup de recherches par soi-même afin de trouver le matériel qui convient. De plus, tout n'est pas toujours disponible sur le marché. Beaucoup d'appareils ménagers pourraient être équipés d'une synthèse vocale, comme les machines à laver, par exemple. Techniquement, c'est tout à fait possible. Malheureusement, ce n'est pas toujours très rentable pour les firmes. Ainsi, on voit souvent apparaître du matériel adapté. Mais comme la demande n'est pas très importante, au bout d'un an ou deux, il n'est plus produit. J'espère que mes plaques à induction parlantes ne tomberont pas en panne, car je ne trouverais pas de pièces de rechange ».

### MAMAN DE JULIO,

15 ans, fréquentant un centre de jour pour enfants non scolarisables, polyhandicapé

« Je suis satisfaite des aménagements effectués pour mon fils à notre domicile. Grâce à ces aménagements, il peut se déplacer sans problème au rez-de-chaussée qui est considéré comme son principal lieu de vie car sa chambre se trouve à cet endroit, ainsi que la cuisine, la salle à manger et la salle de douche. Une première intervention dans l'élargissement des baies de portes avait eu lieu dans le passé. D'autre part, la réalisation de ce nouvel aménagement me soulage en tant que mère car je ne dois plus supporter la charge de porter mon fils à l'étage où se trouvait sa chambre avant l'aménagement. La réalisation des travaux est pleinement satisfaisante. L'intervention a contribué à l'autonomie de mon fils, ce qui est bénéfique à toute la famille ».

### ELISABETH,

40 ans, employée, paraplégique

« Sans l'intervention du service Phare, je n'aurais pas eu la possibilité de vivre en autonomie dans ma maison. J'observe une grande différence par rapport à ma situation antérieure. L'aide dont j'ai bénéficié m'était vraiment indispensable, en particulier pour l'installation de l'ascenseur. La transformation de la salle de bain est également fort appréciable, la douche de plain-pied qui a été installée est plus adaptée à ma situation. Aujourd'hui, je peux me déplacer dans la maison et vivre de manière tout à fait autonome. Je pense que les interventions du service Phare sont très utiles, j'espère que d'autres personnes qui en ont besoin pourront être informées des possibilités existantes et bénéficier, elles aussi, de cette aide ».

## PLUS D'INFOS ?

N'hésitez pas à prendre contact avec le Service **PHARE**

Valérie Dusart | T. 02/800 81 11 | F. 02/800 81 22 | E-mail [vdusart@cocof.irisnet.be](mailto:vdusart@cocof.irisnet.be)

Tous les renseignements utiles sur les **aides individuelles** se trouvent également sur le site de Phare [www.phare-irisnet.be](http://www.phare-irisnet.be) > **aides individuelles**

Pour la **liste annuelle des aide matérielles**, voir également le site de Phare [www.phare-irisnet.be](http://www.phare-irisnet.be) > **aides individuelles** > **Liste annuelle des aides matérielles**

La **Section des Aides Techniques** peut également vous informer. Elle dispose d'une salle d'exposition aménagée comme un appartement modèle qui intègre les normes, les aménagements, les adaptations et les aides techniques disponibles.

Coordonnées :

14 Rue du Meiboom | 1000 Bruxelles

Visite sur rendez-vous : Mme Eve Lokker | T. 02/800 86 25

# Avoir le **choix** de vivre à **domicile** ?

Cinquante-quatre aides familiales bénéficient d'une formation au handicap.

**But?** Offrir une alternative aux centres de jour et d'hébergement, saturés.

Reportage de Stéphanie Brocart, paru dans La Libre Belgique (25/01/2011)



« Bonjour mon Lou-Lou ! Comment vas-tu ? », lance affectueusement Nicole Kennes, aide familiale, en claquant une bise amicale sur la joue du sexagénaire, assis à la table de la salle à manger, les mains posées sur son trotteur.

Chaque mardi après-midi, de 13 à 16h30, Louis Hillermans, 62 ans, reçoit à domicile la visite de Nicole Kennes, affectée au Service d'aide aux familles bruxelloises. Voici un peu plus de dix ans qu'ils se connaissent. « Depuis ce mois de janvier, Nicole vient chaque semaine. Avant, c'était Ginette, elle vient de prendre sa retraite. Mais il était déjà arrivé que Nicole la remplace », sourit « Lou », comme il aime être surnommé.

Victime d'une attaque cérébrale à l'âge de 40 ans, Louis est handicapé à plus de 80%. Ce sont principalement ses fonctions motrices qui ont été touchées, le contraignant à se déplacer avec un trotteur. « Lou se débrouille très bien pour pas mal de choses comme placer le linge dans la machine à laver et la mettre en route. Par contre, plier le linge, le repasser ou encore changer les draps de lit, ce n'est pas possible », explique l'aide familiale. Chaque semaine, Nicole vient donc donner un petit coup de pouce à Louis dans son quotidien : nettoyer l'appartement, ôter les poussières, ranger le linge, faire les courses, préparer le repas du midi « Lou aime bien les frites de Bruxelles avec un bon steak », glisse-t-elle.

Elle poursuit : « Faire les courses, préparer le dîner, etc., cela prend du temps. Lou est bien conscient que je ne sais pas tout faire en une après-midi. Et il ne me demande pas dès que j'arrive de me saisir du balai. Au contraire, il a besoin, avant tout, de contacts humains. » Et cela, dès le seuil de la porte franchi : « Quand on se voit, d'abord je lui fais la bise, on se dit bonjour. Puis, on papote un peu, on se raconte ce qui s'est passé pendant la semaine. » Louis acquiesce : « Quand je suis avec Nicole, je ne suis plus seul, je peux discuter de tout et de rien. Moralement, c'est nécessaire. »

Pour Nicole, ces relations humaines sont « primordiales ». « Notre profession, c'est aide familiale, cela veut bien dire ce que ça veut dire. C'est une vocation, on a ça en soi », s'enthousiasme-t-elle, les yeux pétillants.

Passionnée et dévouée depuis treize ans, Nicole admet que si travailler avec un public diversifié est « une richesse », certaines situations sont plus délicates à gérer. Notamment lorsqu'il s'agit de personnes en situation de handicap. Certaines aides familiales se sentent, en effet, parfois démunies et peu à l'aise, faute d'un apprentissage suffisant au handicap dans leur formation initiale.

C'est pourquoi, à l'initiative de la Ministre Evelyne Huytebroeck (Ecolo) en charge de la Politique d'aide aux personnes à la Commission communautaire commune (Cocom) de Bruxelles, vient d'être lancé un **projet-pilote de formation des aides familiales au handicap**. Jusque fin décembre, 54 aides familiales de deux services d'aide à domicile - l'asbl « Service d'aide aux familles bruxelloises » et le « Service d'aide à domicile » du CPAS de Molenbeek-Saint-Jean - bénéficient de 35 heures de formation, réparties en dix modules.

« Nous avons identifié un certain nombre de handicaps - l'autisme, les malentendants, les malvoyants, la cérébrolésion, le handicap mental. La formation est dispensée par des associations spécialisées dans ces handicaps », explique Danielle Dave, consultante à l'asbl « Inforautisme » et « fil rouge » de la formation.



Alors que la Région bruxelloise souffre d'un manque criant de places en centres de jour et en centres d'hébergement, « pour les familles d'un enfant ou d'un adulte en situation de handicap qui attendent qu'une place s'ouvre et qui, comme c'est le cas aujourd'hui, n'ont pas de soutien, c'est vraiment lourd à vivre. C'est l'isolement social, la famille qui implose », confie Mme Dave.

Mais les aides familiales « peuvent apporter des solutions logistiques, à l'attention, par exemple, des personnes avec un handicap moteur pour les aider à faire leurs courses, cite-t-elle. Elles peuvent aussi apporter un peu de répit aux familles qui ont un enfant handicapé. Je suis moi-même maman d'une petite fille autiste de 12 ans. Si entre la naissance de ma fille et ses 5-6 ans, il avait existé près de chez moi des services sensibilisés au handicap, peut-être n'aurais-je pas été contrainte d'abandonner mon travail », témoigne Danielle Dave.

« Le handicap est multiple et la façon de l'aborder peut être multiple, commente pour sa part la Ministre Huytebroeck. Je souhaite permettre aux personnes handicapées ou à leur famille d'avoir un choix. Bien sûr, il y a des personnes handicapées qui doivent aller en centre de jour et/ou en centre d'hébergement, mais il faut aussi permettre aux personnes handicapées qui le désirent de rester à domicile, tout en ayant une aide au quotidien qui leur permet justement de vivre chez elles. »

Comme Louis. Cette après-midi, Nicole l'aide à remplir sa valise de quelques effets personnels, car il compte rendre visite à sa maman, placée dans un home à la Côte. « Je n'ai pas besoin d'aller dans un centre. Je sais me débrouiller, en voiture notamment. Par exemple, quand Ginette venait chez moi, on avait une combine : elle faisait les courses, mais c'est moi qui la ramenaient en voiture du supermarché », sourit-il, fier et digne.



## Sensibiliser les employeurs à l'accueil de tous

**Jeunes, seniors, personnes d'origine étrangère, personnes en situation de handicap... Bruxelles est reconnue pour sa très grande diversité mais toutes et tous ne sont pas toujours traités sur un même pied d'égalité ! Les discriminations et les préjugés restent importants... surtout sur le marché du travail.**

Mener une politique de diversité de l'emploi au sein des entreprises, c'est faire en sorte que tout tourne autour du principe « **chances égales à compétences égales** ». Un service existe depuis 5 ans pour coordonner cette thématique : la **Cellule diversité de la Région de Bruxelles-Capitale**. Celle-ci est actuellement composée de 6 collaborateurs en consultation directe des employeurs et des acteurs publics et privés actifs sur le marché de l'emploi. Ils ont comme mission de sensibiliser les entreprises à la diversité avec l'aide notamment des plans de diversité et de l'accompagnement de l'employeur.

### Des outils pour l'accueil de collaborateurs handicapés

De plus en plus d'entreprises sont sensibles à l'accueil de collaborateurs handicapés. Les freins principaux restent le travail sur les préjugés et la recherche de canaux de recrutement alternatifs.

La Cellule diversité a donc récemment créé un outil de structuration d'actions autour de l'emploi de cette population particulière : le « **topo handicap** ». Il s'agit d'une brochure qui propose aux employeurs des actions dans 4 domaines :

1. le recrutement et la sélection
2. la gestion du personnel
3. la communication et la sensibilisation interne
4. le positionnement externe

Son objectif : ouvrir le champ d'actions possibles et proposer divers soutiens d'accompagnement à l'action.

Un autre outil a été développé également : le « **topo handicap partenaires** ». Cet outil rassemble l'ensemble des partenaires œuvrant sur le handicap à Bruxelles qui peuvent soutenir les employeurs dans les différentes actions proposées. Cet outil reprend aussi les soutiens financiers qui existent pour chacune des actions.

### PLUS D'INFOS ?

Pour recevoir copie du **topo handicap à l'attention des employeurs et/ou des partenaires**, veuillez envoyer un email à [cellulediversite@actiris.be](mailto:cellulediversite@actiris.be) ou contacter la Cellule diversité au 02/505.77.05.

Si vous souhaitez présenter votre organisme auprès de la **Cellule diversité**, n'hésitez pas à contacter un consultant diversité !



# Cellules d'accueil et de formation en **Entreprise de Travail Adapté**

Au printemps 2009, quatre ETA bruxelloises, répondant à un appel à projet du Service PHARE, ont créé en leur sein une cellule d'accueil et de formation, avec le soutien du Fonds Social européen et de la COCOF. Non soumises aux exigences de production, ces cellules d'accueil et de formation proposent à de jeunes stagiaires un **Contrat d'Adaptation Professionnelle (CAP)** pendant une durée d'un an généralement, renouvelable jusqu'à 5 ans maximum. L'objectif ? Leur permettre de prendre le temps de s'acclimater à leur milieu de travail.

Le projet se décline actuellement au travers de quatre métiers :

1. mise sous enveloppes et distribution toutes-boîtes
2. recyclage de métaux
3. entretien d'espaces verts
4. sandwicherie

Si le métier est au cœur de la formation, il représente avant tout un moyen par lequel le stagiaire peut développer ses compétences socioprofessionnelles et personnelles. L'apprentissage du métier peut représenter un objectif à long terme, mais il est surtout un lieu propice au développement des compétences.

Depuis le début du projet, 35 personnes ont été admises en cellule d'accueil et de formation dans les 4 ETA. Parmi elles, 5 personnes ont déjà pu être engagées, tenant compte de leur profil et des places disponibles dans ces entreprises. Le projet doit encore se rôder, il est donc difficile de faire parler les chiffres. Mais, sur le terrain, le constat est évident : le projet répond à une demande importante.

En effet, le décalage entre les acquis scolaires et les exigences des ETA se creuse. En outre, le « no man's land » qui existe entre les centres de jour et les ETA est reconnu largement, tant par l'entourage social que professionnel des personnes handicapées. Par ailleurs, les professionnels de l'enseignement spécialisé ont des difficultés à orienter leurs élèves. Les familles se retrouvent souvent perdues, ne sachant plus à quelle porte frapper. Enfin, pour maintenir leur entreprise en équilibre, les ETA sont parfois tentées de faire preuve d'une plus grande sélectivité dans le recrutement de leurs employés malgré la volonté de répondre à un large éventail de profils de travailleurs.

Les cellules d'accueil et de formation semblent donc constituer une réponse pertinente pour un public fragile et désireux de travailler, qui nécessite encore une période « cocon » avant de prendre une véritable place dans le monde du travail. Or, ces cellules ne disposent actuellement que de vingt places pour l'ensemble du secteur du travail adapté bruxellois. Ces projets pilotes ne demandent qu'à être pérennisés et étendus à d'autres entreprises pour procurer un travail valorisant, utile et rémunérateur à un plus grand nombre de personnes handicapées.

## PLUS D'INFOS ?

### FEBRAP

Fédération bruxelloise des Entreprises de Travail Adapté

T. 02/262.47.02 | ou [www.febrap.be](http://www.febrap.be)

### SERVICE PHARE

T. 02/800.82.03 | [www.phare-irisnet.be](http://www.phare-irisnet.be)



Avec le soutien du Fonds social européen  
CER et les autorités publiques investissent dans votre avenir.



## DONNEZ-NOUS VOTRE AVIS !

Le paysage du handicap à Bruxelles va bientôt changer de visage. Le Décret du 4 mars 1999 relatif à l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées sera en effet revu dans les mois qui viennent. L'objectif de cette révision est d'inclure ces personnes dans toutes les sphères de notre société.

A l'initiative de la Ministre bruxelloise de l'Aide aux personnes handicapées, sa refonte vers un Décret Inclusif sera l'occasion d'ouvrir la participation en récoltant l'avis de chacun. Que ce soient les personnes porteuses d'un handicap, leurs familles et proches, les professionnels du secteur, les partenaires intéressés, tous sont invités à répondre à un questionnaire en ligne et à s'exprimer ainsi sur diverses thématiques liées au handicap.

Pour donner votre avis, rendez-vous dès le 16 mai et jusqu'au 13 juin sur le site du service **PHARE** ([www.phare-irisnet.be](http://www.phare-irisnet.be)) pour compléter ce questionnaire. Votre opinion nous sera utile pour adapter nos services à vos besoins !

## **LA PLATEFORME ANNONCE HANDICAP LANCE DEUX NOUVEAUX OUTILS**

**La Plateforme Annonce Handicap a développé deux nouveaux outils qui s'adressent tant aux professionnels, qu'aux parents ou personnes confrontées au diagnostic de handicap :**

- 1. Un site Internet « Annonce Handicap »** ([www.annoncehandicap.be](http://www.annoncehandicap.be)) à l'intention des parents, des personnes en situation de handicap et de leurs proches, des professionnels et du grand public. Ce site s'adresse à l'ensemble des personnes qui peuvent être confrontées à l'annonce de la déficience, non pas dans ses aspects médicaux ou administratifs mais bien dans l'approche émotionnelle d'une telle situation. Ce site a pour but de permettre au lecteur de comprendre les émotions légitimes qu'engendre l'annonce d'un tel diagnostic et de trouver des pistes de réflexion.
- 2. Un livret « Handicap, Déficience, Accompagner l'annonce du Diagnostic »** à l'attention des médecins et psychologues en charge de l'annonce. Chaque professionnel, en relation avec une personne en situation de handicap et sa famille, peut y trouver une source de réflexion par rapport à son rôle, sa pratique et sa perception du handicap et de la déficience. Ce livret peut être téléchargé sur le site de la PAH ou obtenu, en version papier, auprès de la Plateforme Annonce Handicap, à l'Awiph ou chez Phare.

Plus de renseignements sur les activités de la Plateforme ?

**Plateforme Annonce Handicap asbl**

**Secrétariat** | 0471/11.72.94 | [bureaupah@hotmail.com](mailto:bureaupah@hotmail.com)

**Luc Boland, Président** | 0476/66.76.13

[plateformeannoncehandicap@skynet.be](mailto:plateformeannoncehandicap@skynet.be)

**[www.plateformeannoncehandicap.be](http://www.plateformeannoncehandicap.be)**





Personne Handicapée Autonomie Recherchée

Si vous ne souhaitez plus recevoir le Bulletin « Phare », merci d'adresser un courrier à l'attention du Comité de Rédaction :

**Service PHARE** | Rue des Palais, 42 | 1030 Bruxelles

**T.** 02.800 82 03

[sdeschamps@cocof.irisnet.be](mailto:sdeschamps@cocof.irisnet.be)

## APPEL

### À TOUTES LES ASSOCIATIONS LES SERVICES ADMINISTRATIFS ET AUTRES.

Le Journal du Service Phare, se veut être un outil d'information à l'attention des personnes en situation de handicap, de leur famille et de leurs proches mais aussi du secteur professionnel et associatif actif autour de la question du handicap. Voilà pourquoi, nous lançons un appel à toutes les associations, les services administratifs et autres afin de nous envoyer leurs informations : annonces de colloques, informations sur de nouveaux projets ou initiatives, témoignages, questions, etc...

**Service PHARE** | Rue des Palais, 42 | 1030 Bruxelles

**T.** 02.800 82 03

[sdeschamps@cocof.irisnet.be](mailto:sdeschamps@cocof.irisnet.be)

#### **Journal d'information du Service Phare**

(Personne Handicapée, Autonomie Recherchée)

Service PHARE - COCOF | Rue des Palais, 42 | 1030 Bruxelles

#### **Éditeur Responsable**

Patrick Debouverie, Administrateur Général de la COCOF

#### **Comité de Rédaction**

Philippe Debacker | Stéphane Deschamps | Véronique Dubois

Dominique Dugnoille | Manoëlle Velghe | Gaëlle Francart

#### **Graphisme et mise en page**

[www.xlsgraphic.com](http://www.xlsgraphic.com)

